



Chien renversé par les pompiers

Par **cathymelni**, le **29/07/2009 à 13:46**

Bonjour,
Mon chien s'est fait renversé par les pompiers et mes frais vétérinaires sont très élevés. L'assurance des pompiers peut-elle couvrir ces frais?
Cordialement

Par **Marion2**, le **29/07/2009 à 14:42**

Bonjour,
Votre chien était-il tenu en laisse ?
Si ce n'est pas le cas, vous êtes tenu pour responsable et en aucun cas l'assurance des pompiers ne pourra intervenir.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009 à 15:16**

Bonjour,
En effet, la réglementation prévoit que sur voie publique, un chien DOIT être tenu en laisse. De plus, conformément à l'article 1385 du Code Civil, si, pour éviter votre chien, les pompiers avaient dû faire un écart et provoquer un accident, c'est vous qui seriez présumé responsable de cet accident, pas les pompiers. La loi vous interdit de laisser divaguer votre chien combien même il se serait échappé de chez vous.